

Délibération n° 09.08.392 du 08/07/09 de la commission permanente du conseil régional Réserves Naturelles Régionales Isles du Drac

(Préfecture de Rhône le 9 août 2009)

Vus

La commission permanente du Conseil régional en sa réunion du 8 juillet 2009,

Vu le [Code Général des Collectivités Territoriales](#),

Vu le budget de l'exercice 2009,

Vu [la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000](#) relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles régionales et portant notamment modification du code de l'environnement

Vu la délibération n°06.08.539 du Conseil régional en date du 20 juillet 2006 fixant les critères d'intervention de la Région en faveur du Patrimoine naturel et des Réserves naturelles régionales

Vu la délibération du Conseil régional n° 04.00.186 des 28 et 29 avril 2004 donnant délégation à la commission permanente,

Vu le rapport n°09.08.392 de Monsieur le Président du Conseil régional,

Vu l'avis de la commission Environnement et prévention des risques,

APRES avoir délibéré,

DECIDE

I. Etude d'opportunité et procédures de classement en réserve naturelle régionale

1) de classer, en « Réserve Naturelle Régionale du Drac aval (38) », pour une durée de vingt années, à l'issue de la procédure de consultation des organismes décrits [en annexe 2](#), les parcelles et parties de parcelles mentionnées en [annexe 3](#),

2) d'approuver le règlement de la « Réserve Naturelle Régionale du Drac aval (38) » et ses conditions particulières, présentés [en annexes 4 et 5](#),

3) de confier la gestion de cette réserve à une des personnes mentionnées à l'article [L 332-8 du code de l'environnement](#) selon les modalités prévues à [l'article R 332-42 du Code de l'environnement](#) ;

- 4) de classer, en « Réserve Naturelle Régionale de la galerie du Pont des Pierres », à l'issue de la procédure de consultation des organismes décrits [annexe 7](#), les parcelles mentionnées [en annexe 8](#),
- 5) d'approuver le règlement de la « Réserve Naturelle Régionale de la galerie du Pont des Pierres », présenté [en annexe 9](#),
- 6) de confier la gestion de cette réserve à une des personnes mentionnées à [l'article L 332-8 du code de l'environnement](#) selon les modalités prévues à [l'article R 332-42 du Code de l'environnement](#),
- 7) d'attribuer au titre des études en faveur des Réserves naturelles régionales, selon le détail présenté [en annexe 10](#), une subvention globale de 37 472 > en autorisation d'engagement (chapitre 937)

II Contrats Réserve Naturelle Régionale de Rhône-Alpes

- 8) d'approuver le contrat « Réserve Naturelle Régionale de Rhône-Alpes » de la galerie du Pont des Pierres (01) et le plan de gestion correspondant, figurant [en annexe 11](#), entre la Région Rhône-Alpes et l'association CORA Faune sauvage (69) pour la période de 2009 à 2013,
- 9) de fixer, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget des exercices concernés, la participation Régionale au contrat « Réserve Naturelle Régionale de Rhône-Alpes » de la galerie du Pont des Pierres (01) à 79 030 > pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013 ;
- 10) d'attribuer au titre des contrats Réserves Naturelles Régionales, selon le détail présenté [en annexe 12](#), les subventions globales suivantes :
 - a) 8 300> en autorisation de programme (chapitre 907),
 - b) 63 850> en autorisation d'engagement (chapitre 937),

Le Président du Conseil régional
Jean-Jack Queyranne

[Annexe 1](#) : Présentation synthétique de la RNR du DRAC AVAL

[Annexe 2](#) : Procédure de classement de la RNR du DRAC AVAL (38) - Consultation des organismes

[Annexe 3](#) : Liste des parcelles en « RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DRAC AVAL (38) » et périmètre graphique

[Annexe 3 suite](#) :

[Annexe 4](#) : Règlement de la « RESERVE NATURELLE REGIONALE DU DRAC AVAL (38) »

[Annexe 4 suite](#)

[Annexe 5](#) : Conditions particulières

[Annexe 6](#) : Présentation synthétique de la « RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA GALERIE DU PONT DES PIERRES »

[Annexe 7](#) : Procédure de classement de la RNR du PONT DES PIERRES - Consultation des organismes

[Annexe 8](#) : Liste des parcelles en « RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA GALERIE DU PONT DES PIERRES » et périmètre graphique

[Annexe 9](#) : Règlement de la « RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA GALERIE DU PONT DES PIERRES (01) »

[Annexe 10](#) : Etudes RNR

[Annexe 11](#) : Contrat « RESERVE NATURELLE REGIONALE DE RHONE-ALPES » de la DE LA GALERIE DU PONT DES PIERRES (01)

[Annexe 11 bis](#) : Programmation et coût des opérations, par année, pour la période 2009-2013

[Annexe 12](#) : Contrats RNR

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/deliberation-ndeg-0908392-080709-commission-permanente-conseil-regional-reserves-0>